

Procès-verbal de la séance extraordinaire du dirigeant intérimaire tenue le vendredi 14 août 2020 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les personnes suivantes sont présentes.

Directeurs et directrices : Marc Girard, directeur général, Martin Laframboise, Luc Langevin, secrétaire général, Stéphanie Lapointe, directrice générale adjointe, Simon-David Martin, François Robichaud et Suzie Vranderick

Absences : Michèle Couture

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général ouvre la séance à 8 heures. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance du dirigeant intérimaire est tenue via un moyen technologique, à savoir par l'utilisation de l'application TEAMS.

DG-3354-200814

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Girard propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités de la Direction générale
 - 3.1 Nomination au poste de direction aux Services éducatifs aux jeunes et aux adultes
5. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DG-3355-200814

3.1 Nomination au poste de direction aux Services éducatifs aux jeunes et aux adultes

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Suzie Vranderick au poste de directrice générale adjointe à la réussite;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de direction aux Services éducatifs aux jeunes et aux adultes;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'ouverture de ce poste;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes : M. François Robichaud, directeur des Services des ressources humaines, Mme Suzie Vrandeick, directrice générale adjointe à la réussite, et M. Marc Girard, directeur général;

CONSIDÉRANT le processus de sélection auquel les candidats retenus ont été soumis lors des entrevues;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection après avoir rencontré les personnes sélectionnées pour une entrevue le 11 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le directeur général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a assumé de manière intérimaire les fonctions que la Loi sur l'instruction publique attribuait au conseil des commissaires, et ce, du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit assumer, pour la période du 15 juin 2020 au 15 octobre 2020, les fonctions et les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la même façon qu'il a exercé les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi, et ce, en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

Il est proposé :

QUE M. Christian Duval soit nommé au poste de direction aux Services éducatifs aux jeunes et aux adultes.

La présente décision est entérinée par le directeur général en vertu de l'article 1 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-3356-200814

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 8 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DU SECÉTARIAT GÉNÉRAL
DES COMMUNICATIONS